**Tariq Ramadan** et **André Sauge** ont aimablement répondu à la demande que nous leur faisions de réfléchir ensemble à la question du respect. Leurs réponses clarifient le débat tout en livrant les pistes d'un prolongement de la réflexion.

Marie-Claude Sawerschel: La première question que j'aimerais vous poser est en relation directe avec la campagne sur le respect qui s'est déroulée au collège au mois de mars. On a pu avoir l'impression alors que la réflexion était un peu brouillée parce qu'on usait parfois indifféremment des termes de « respect » et de « tolérance ». Quels liens, et quelles différences établissez-vous entre les deux notions ?

André Sauge : Je commencerai par la tolérance. Il faut établir cette notion dans le cadre de la Réforme, au moment où ont coexisté, dans les différentes nations européennes, différentes religions. L'Edit de Nantes est un édit de tolérance. En parlant de tolérance, on parle donc d'acceptation de minorités religieuses à l'intérieur d'un état où existe une religion dominante, par exemple une religion d'état, comme l'était le catholicisme en France.

Bossuet est un bon exemple : certain que la religion catholique, entendue comme religion universelle, était la seule possible, il avait en revanche sur le plan personnel une attitude de tolérance, c'est-à-dire qu'il considérait que c'était par une démarche argumentative qu'une religion devait faire valoir sa vérité. Il n'approuvait pas la Révocation de l'Edit de Nantes.

La question de la tolérance a aujourd'hui changé dans nos sociétés. Elle demeure bien liée aux religions minoritaires mais elle est également liée aux coutumes de celui qui vient d'un espace qui n'est pas le mien. Le port du voile et l'excision en sont des exemples.

La tolérance est peut-être au fond une attitude négative. Lorsque nous disons que nous sommes tolérants, nous disons que nous voulons bien « admettre » telle ou telle attitude d'un individu mais que nous préférerions qu'il adopte une attitude plus conforme à ce que nous connaissons. La tolérance suppose donc un regard dominant, majoritaire sur ce qui nous paraît être moins bon.

Ce qui me paraît décisif, c'est la question du respect. L'autre n'est pas objet de tolérance, il est objet de respect. Le respect des coutumes de l'autre implique que ce que l'autre m'offre dans ses particularités est la marque de son propre respect de l'autre. Prenons un exemple simple, celui de l'excision : dans notre contexte de civilisation, nous aurions du mal à admettre le rite de l'excision dans la mesure où il implique que la femme est traitée comme un individu non autonome. Ce rite, que la femme subit, comme les hommes subissent la circoncision, est un rite qui ne respecte pas l'intégrité de l'individu. Si ces rites peuvent relever de la « tolérance », ils ne requièrent pas mon « respect ».

**Tariq Ramadan**: Je répondrai pour ma part à la question en trois temps. Sur le plan de la terminologie d'abord, sur celle des conséquences de cette terminologie ensuite, et finalement sur le plan des attitudes.

La tolérance a une dimension positive quand la civilisation, le groupe, ou la religion dominante se questionne elle-même quant à sa gestion des minorités : nous ouvrons alors une porte sur l'idée que notre message, nos valeurs, ne sont pas les seules vraies et qu'on reconnaît à l'autre une place pour vivre.

La tolérance toutefois ne sera jamais suffisante pour celui qui est toléré : la tolérance peut être une attitude de condescendance teintée de paternalisme : tolérer, c'est, étymologiquement, « souffrir la présence de l'autre » : « je ne suis pas d'accord avec vous, je vous accepte et, le cas échéant, si quelque chose n'allait pas, j'ai le droit de moins vous accepter ».

La tolérance est donc une étape positive dans une civilisation, mais elle ne constitue qu'une étape. Elle est positive et insuffisante, puisque tolérer l'autre ne signifie pas considérer ce qu'il est : j'accepte que tu ne sois pas comme moi, mais ça ne me conduit pas à m'intéresser à ce que tu es comme toi.

Le respect, c'est évidemment tout autre chose : je respecte l'autre à partir du moment où je sais qu'il est et que je m'intéresse à ce qu'il croit. Le respect suppose la connaissance de l'autre alors que la tolérance repose sur l'ignorance de l'autre.

Passer de la tolérance au respect, c'est passer d'une attitude paternaliste à celle du rapport d'une nécessaire égalité. « Tu es, tu n'es pas moi, ce que tu connais de moi fait que tu n'es pas moi et ce que je connais de toi fait que je ne suis pas toi. C'est-à-dire que ce que je connais de toi fait que je reste ce que je suis ». Il y a donc un rapport d'échange. Le respect est une étape supérieure de l'évolution du rapport à l'autre. Ce qu'il faut encore ajouter de très important dans la distinction à établir entre le respect et la tolérance, c'est qu'il n'y a pas de respect sans effort, qu'il n'y a pas de respect sans une attitude volontariste vers l'autre. Car il s'agit bien, dans le respect, d'aller vers l'autre. C'est ce qu'on ne dit pas suffisamment dans les sociétés pluralistes d'aujourd'hui : aimer l'autre ne suffit pas. Quand on a aimé, on peut haïr aussi facilement. Quand, par contre, on fait l'effort de connaître, on devient partie prenante de sa connaissance. Le deuxième point sur lequel nous devons nous questionner consiste à se demander, si,

au nom de la tolérance, on doit admettre tous les comportements. Auparavant, on doit faire attention à ne pas considérer systématiquement l'autre comme l'étranger. La conscience de soi change aussi avec le respect. L'autre, qui ne me ressemble pas a autant le droit d'être là que moi. Il n'est pas l'autre qui vient chez moi, mais l'autre qui vit avec moi chez nous. Nous sommes d'ailleurs tous des migrants de plus ou moins longue date. Le Suisse identitaire n'est à cet égard rien d'autre qu'un immigrant plus ancien.

MCS : Revenons-en donc à la question : « quelles sont les limites de la tolérance ? »

**TR**: Connaître l'autre ne veut pas dire que l'on adhère à tout ce à quoi on a accès par la connaissance ou qu'on en accepte tout. On ne peut pas, notamment, accepter que dans les principes, ou la foi, ou la culture de l'autre, on touche à son intégrité ou à sa liberté de conscience. Le respect exige un effort mais il ne signifie pas porte ouverte à tout et à n'importe quoi.

A ce stade, nous devons bien sûr nous mettre d'accord sur la question de l'intégrité de la personne, qui est une valeur, comme tu le disais, mais qui est une valeur, je le rappelle, non pas occidentale, mais universelle. Je me donne le droit absolu et définitif de m'opposer à toute attitude qui serait une attitude de contrainte de conscience de l'individu. Et c'est ma position, par rapport au port du voile notamment : imposer le voile ou l'empêcher sont à mon sens deux actes de contrainte que je ne respecterai pas, au nom d'un principe supérieur qui est celui de l'autonomie du choix. On ne peut pas tout respecter, on ne peut pas respecter ce qui amène à la dégradation du statut de l'autonomie et de l'intégrité humaine. Si une femme dit : « Je porte le voile en conscience », nous devons respecter son choix. Je le répète, c'est une erreur d'imposer le voile comme de l'interdire.

Il est d'autres situations plus délicates à analyser bien sûr, comme l'excision et la circoncision, qui sont des actes de contrainte, encore que différents l'un de l'autre en ce que les effets sur la personne ne sont pas les mêmes.

Venons-en maintenant aux conséquences de tout cela, à savoir de la tolérance vue comme étape vers le respect et le respect considéré comme dimension supérieure exigeant un effort. J'y vois là le cadre de référence qui sont les principes par rapport à l'agir humain.

A cet égard, qu'on soit dans une situation majoritaire ou minoritaire, la notion de respect est à mon sens la seule qui établisse en conscience et en psychologie le rapport d'égalité. Et je pense que la grande erreur est de continuer à entretenir la notion de tolérance parce qu'elle ne met pas les gens à égalité : un citoyen suisse d'origine africaine est d'une totale égalité, en termes de droit et d'identité, avec un Suisse d'origine vaudoise ou genevoise.

MCS: Ta méfiance vis-à-vis de la tolérance rejoint la position de Derrida qui affirme que ce n'est sûrement pas un hasard si le discours biologique s'est approprié le terme de tolérance pour distinguer un stade intermédiaire entre rejet et intégration. La question qui me vient en t'écoutant est celle-ci: « Est-ce que tout se vaut ? » C'est une question que tu te poses aussi et tu sembles mettre un garde-fou en donnant à l'autonomie de conscience une place centrale.

Et j'aimerais te demander comment on peut être sûr de déterminer ce qui est de l'ordre de la contrainte de conscience. Notre autonomie de conscience n'est-elle pas sans arrêt prise par la coutume, l'ordre social, l'idéologie ambiante, déterminée par mon éducation ?

TR: Bien sûr. Mais je pense qu'une communauté doit s'en tenir à un ensemble d'éléments objectifs autour desquels elle peut tenir. Dans les cultures patriarcales du tiersmonde, on a souvent affaire à des cultures qui sont très contraignantes pour les consciences. La pression peut être forte. Il y a nécessité d'une éducation au sens critique. Mais n'importe quelle famille, par l'éducation qu'elle prodigue, donne des cadres de références qui influencent. Ce n'est pas à nous d'aller chercher où ils se trouvent, sans risquer le procès d'intention. Toutes les cultures transmettent. La liberté actuelle des jeunes de s'habiller avec de grandes marques est aussi « manquante » de liberté réelle que celle qu'a un Africain de s'habiller à l'africaine. Ce sont là des faits objectifs. On ne peut pas intervenir en disant : « Est-ce que tu veux vraiment ce que tu veux ? ». L'autonomie de la raison consiste à se demander ce qu'on fait et si on sait ce qu'on fait. Ça n'exclut pas le changement, la contrainte ni la contradiction. Mais si on ne s'en tient pas aux faits objectifs, on risque le procès d'intention, la chasse aux sorcières. Si quelqu'un me dit qu'il porte le voile en son âme et conscience, j'atteins le maximum de certitude possible sur sa liberté de conscience. Plus, je ne peux pas faire.

AS: « En mon âme et conscience ». C'est ainsi que nous définissons en effet la liberté d'une action ou d'une pensée. Mais l'espace occidental est un espace de soupçon généralisé sur les motifs. Je ne crois pas qu'on puisse analyser le comportement d'un individu sans tenir compte de tout le complexe psychique qui implique dans le comportement de l'implicite, de l'inconscient, du non-réfléchi. Il y a ce soupçon-là. Lorsque quelqu'un décide de faire quelque chose, c'est en fonction de tout un passé qui n'est pas seulement le sien. Voilà pour une part. La deuxième dimension qui nous invite à jeter le soupçon sur les comportements est celle que tout individu est pris dans un ensemble où s'exercent des rapports de pouvoir, des rapports de force. De manière générale, il est un pouvoir, peut-être assez *universel* (au sens où on le trouve partout répandu), qui s'exerce, qui est celui du pouvoir de l'homme sur la femme. Alors, quand sont en jeu des comportements ou des coutumes dans notre espace ou dans celui de l'autre, je ne crois pas que nous puissions faire l'économie de cette analyse.

Il ne suffit pas, pour affirmer l'autonomie de quelqu'un à travers le dialogue (dialogue, précisons-le, qui peut être lui-même pervertissant : les stratégies d'occupation du pouvoir sont raffinées et complexes) de garantir l'authenticité de la motivation ou du mobile de l'autre.

Je crois que quand on analyse un comportement (et je pense ici au port du voile notamment) on ne peut pas ne pas tenir compte du contexte de l'histoire de l'individu dans son milieu familial, de l'histoire du milieu familial dans le cadre général de la société et de l'histoire des relations de genres au travers de la culture, c'est-à-dire l'histoire de l'organisation des pouvoirs, de tours pas toujours avouables par lesquels des individus qui détiennent les pouvoirs se maintiennent dans cette position et obtiennent des autres qu'ils se comportent de manière conforme à elle, et apparemment librement.

Affirmer qu'on choisit « en son âme et conscience » n'indique pas encore qu'on soit un sujet libre de ses actes au milieu de la collectivité.

#### TR: Comment s'assurer de ça?

Je te retourne l'argument que tu viens d'utiliser. Je te dis : observe une collectivité, celle du collège par exemple, collectivité de jeunes qui ont dix-huit ans. Peux-tu me dire, en observant cette collectivité, que tu as là un espace qui détermine les sujets ayant l'autonomie de leurs actes ? Non. Il n'y en a pas un d'entre eux qui ne soit lié à une éducation, à une psychologie collective, à une pression sur les modes de comportement. C'est parce que l'autonomie de l'autre ressemble à la nôtre qu'elle nous paraît être une véritable autonomie! Nous avons toujours l'impression que les gens sont aussi autonomes que nous quand ils ont fait les mêmes choix que nous! La question qui se pose aujourd'hui, c'est que nous voyons, à partir d'une culture donnée, culture patriarcale par exemple, des jeunes qui, par leur choix religieux ou leur comportement vestimentaire par exemple, s'affirment et s'autonomisent contre la pression culturelle du milieu. Certaines jeunes filles s'autonomisent par le port du voile en affirmant par là une identité culturelle, contre un père, contre une mère, contre une culture d'origine. C'est la revendication de l'autonomie de sa propre histoire par un sujet. Mais on ne peut jamais avoir la certitude que telle personne est autonome et est le propre sujet de ses déterminations. On doit donc être très prudent. Et c'est pour cela qu'il faut, à partir d'un certain moment, assurer une norme. Elle ne nous dira pas tout sur les consciences mais elle nous dira qu'une personne fait ce qu'elle fait en sachant ce qu'elle fait et qu'elle assume ce qu'elle fait. Prétendre à plus est à mon sens de l'inquisition. On ne peut pas dire du choix d'une minorité qu'il est plus influencé par autrui que le choix d'une majorité. Il y a là un soupçon. Et ce soupçon, je ne vois pas au nom de quoi on l'entretient.

AS: Moi je vois. Est-ce que tu peux m'assurer que dans une coutume comme celle du port du voile, une femme affirme son autonomie de sujet à l'intérieur d'une collectivité? Est-ce que tu n'as pas l'impression qu'elle répond à une demande qui émane d'un groupe qui exerce le pouvoir à l'intérieur d'une société et que cette coutume est nécessairement inscrite dans une relation de pouvoir, celui des hommes, du père, du frère? Est-ce que tu peux me dire que ça n'est pas le cas?

**TR** : Bien sûr que non. Mais je te dirai d'abord que le port du voile n'est pas une coutume, mais un acte de foi. Si le port du voile était une coutume, il se serait modifié sous les différentes latitudes où il se porte.

**AS**: Attends. Le port du voile existait déjà dans la Grèce antique. Les femmes ne sortaient pas sans voile. C'est une coutume élargie sur le plan mondial.

**TR**: Ah bon? Une «coutume mondiale»? Ça ne tient pas une «coutume mondiale». Le propre d'une coutume, c'est justement de ne pas être mondiale. Ou alors ça devient un principe universel.

**AS**: Mais non. Ce que je veux mettre en évidence, ce n'est pas la coutume elle-même, mais ce dont la coutume est le reflet, c'est-à-dire un certain type de relation de pouvoir.

**TR**: Ce qui importe, c'est que dans le monde musulman, le port du voile est considéré comme un acte de foi. Et ce qu'il y a de tout à fait particulier dans les actes de foi, c'est qu'ils sont mystérieux. On ne peut pas assurer que la personne qui dit « je crois » le dise seule. On ne peut pas assurer qu'un enfant de quatorze ou quinze ans qui va à la messe n'y est pas amené par ses parents. On ne peut jamais assurer ça.

Quand il est question de conscience, il faut être très délicat : on ne peut pas dire d'un acte qu'il relève toujours d'une liberté ou toujours d'une oppression. Bien sûr qu'il y a des femmes qui portent le voile sous la contrainte. Mais il en est d'autres, et en Occident surtout, et c'est ça qui est intéressant, qui revendiquent ce droit-là. Mais on n'est jamais sûr qu'un jeune homme ou une jeune fille fasse des choix sous la contrainte ou sans être contraint.

AS: Non, bien sûr.

**TR** : C'est pour ça qu'il faut être extrêmement prudent.

**AS** : Oui, mais il me semble que tu recours avec un peu trop de facilité, pour assurer ton argumentation, à l'acte de foi.

**TR**: Peut-être, mais c'est parce que je le vis comme ça. C'est un acte de foi : il n'est pas question que tu le tolères, mais que tu le respectes, c'est-à-dire que tu l'entendes comme je le dis de là où je le dis. Parce que sinon on est dans le soupçon. Si je te dis que c'est un acte de foi et que tu me réponds : « tu utilises l'acte de foi pour assurer ton argumentation », qu'est-ce que tu veux que je te réponde ? Je n'ai rien utilisé du tout, j'ai juste parlé de là où je parle.

**AS**: Non, mais c'est moi qui te dis que tu utilises l'acte de foi pour assurer ton argumentation.

TR: On est dans un rapport où le dialogue suppose qu'on se décentre.

AS: Oui. Mais le problème c'est que dans cette relation de dialogue, nous faisons l'hypothèse que chaque proposition faite par un partenaire offre à l'autre une prise pour une réponse possible. Moi, ce que je trouve embêtant lorsque tu invoques l'acte de foi pour fonder l'authenticité de l'autonomie, c'est que, d'une certaine manière, tu m'exclus du dialogue, parce que je ne peux pas entrer dans cette dimension-là, parce que je ne peux pas imaginer qu'il existe une relation d'un individu à une transcendance telle que cette dimension soit utilisée dans le débat pour fonder l'authenticité de l'autonomie. Je ne peux rien dire sur cet acte de foi parce qu'on ne peut pas en débattre.

**TR**: Non. On ne peut pas discuter de cette partie-là de la conscience d'un individu. Mais tu peux m'entendre de là où je parle et tu peux comprendre que cet acte de foi fonde pour moi une éthique dont nous pouvons parler.

**AS**: Pour parler de ça, je suis obligé de passer par la foi chrétienne. Jésus de Nazareth ne voulait pas de la prière collective. Il recommandait à celui qui voulait prier de s'isoler, dans le *cellier*, dit le texte grec, dans la *chambre*, a-t-on traduit, pour exprimer sa foi. L'acte de foi est de l'ordre de la sphère privée, intime. Ce qui fonde ma relation à l'autre doit pouvoir être dit.

**TR**: Non. Tu ne peux pas séparer les choses si simplement. Si tu prends le taxi en Afrique et que le chauffeur de ce taxi pense que son taxi roule bien parce qu'il y a un grigri dans le moteur, tu ne peux pas lui demander de laisser son grigri dans sa chambre.

AS : Non. D'ailleurs tant mieux si ce grigri l'aide à rouler mieux ! Je monterais même dans ce taxi.

TR: Ah bon?

AS: Oui, et je l'aiderais (sourire) à prendre conscience de son aliénation.

**TR**. : Aliénation à tes yeux. Tu me sembles faire preuve de pas mal de condescendance...

MCS: Dans quelle mesure est-ce que l'évocation de l'acte de foi, par le recours à l'idée de transcendance qu'il suppose, ne nuit pas lui-même à l'établissement des conditions, que tu as toi-même énoncées, qui président à l'instauration du respect? Est-ce que nous demeurons vraiment égaux lorsque l'un d'entre nous invoque l'acte de foi? Est-ce que celui qui a la certitude d'une transcendance n'a pas l'impression d'avoir un peu plus raison que les autres?

**TR** : Non, le dialogue a lieu dans un autre espace, dans celui d'une collectivité de principe démocratique qui doit en édicter les règles.

**AS**: D'une société démocratique, oui. Et ce sont les sociétés occidentales qui ont exprimé le principe d'une égalité des citoyens.

TR: Dire que les citoyens sont égaux, c'est occidental?

**AS** : Effectivement : dire que les citoyens sont égaux est une idée qui est née en occident. L'égalité entre les êtres humains, c'est autre chose. L'idées des droits universels de l'homme est une idée récente.

**TR** : En effet. Par contre, le principe de l'égalité des hommes...

AS: Tu penses qu'il a été affirmé il y a longtemps?

**TR** : Je pense que c'est précisément le message de Jésus. Et celui de Moïse déjà. Je crois que c'est aussi le message du bouddhisme par rapport à l'hindouisme.

AS: Oui sûrement.

TR: Et le bouddhisme ne date pas de 1948.

AS: Oui, mais ce message n'était pas aussi universel que tu le dis.

**TR** : Bien sûr, mais ce qui m'intéresse, c'est le principe, pas sa formulation. Depuis très longtemps le principe d'égalité est en gestation. Je serais gêné qu'on dise que c'est parce que l'histoire occidentale a été ce qu'elle a été, que c'est parce que l'histoire occidentale a contribué à l'expression du principe d'égalité, qu'elle est porteuse de ça en exclusivité.

**AS**: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**TR**: Là où on aura avancé, c'est quand on dira que, s'il est vrai que ces principes d'égalité ont été formulés en Occident, s'il est vrai qu'ils se vivent plus en Occident qu'ailleurs – et il n'y a pas de discussion là-dessus- et que l'on s'en tient à cela, on donne une vision condescendante et paternaliste de l'Occident.

Je pense qu'aujourd'hui l'Occident a besoin d'autres modèles pour remettre en cause sa possible tentation à regarder les autres civilisations comme n'ayant qu'à le suivre.

AS: Oui. Je suis d'accord avec toi là-dessus.

MCS: La question du respect, si elle est une question importante dans les rapports que l'occident entretient avec le reste du monde, se pose aussi au sein de notre occidentalité. Un collégien a récemment fait part de l'embarras dans lequel le mettait un paragraphe de la lettre que Philippe Brennenstuhl, représentant des éditions Patriot, a écrite contre la campagne sur le respect. Le paragraphe en question disait ceci: « Au vu de la perte générale des valeurs morales, politiques, donc idéologiques qui se reflète dans l'effondrement des partis politiques établis, la jeunesse cherche une identification spirituelle avec ses racines, et non pas une identification intellectuelle avec un système économique mondial qui est en train d'écraser les véritables valeurs humaines ». L'élève disait pouvoir adhérer à ce constat, mais ne pas savoir exactement comment se défendre des conséquences qu'en tire la logique identitaire.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

**TR**: Il faut faire attention à la force d'un discours qui peut, à partir d'un constat partagé, vous mener là où vous ne voulez pas aller. Même si l'on fait le même état des lieux sur la question de la perte des repères spirituels, on peut ne pas avoir envie d'y répondre par le sentiment de se sentir très suisse et de considérer que ceux qui ne sont pas suisses sont moins humains que moi. C'est une mauvaise réponse à quelque chose qui peut être une bonne question.

Il ne faut pas avoir peur de partager avec certains acteurs des courants les plus extrêmes, identitaires ou autres, les mêmes constats de base, mais il faut avoir la lucidité de voir que les réponses données peuvent être mauvaises. Encore une fois : la quête de spiritualité ne suppose pas qu'il y aurait une « spiritualité suisse » qui s'opposerait à une spiritualité universelle.

**AS**: Qu'il y ait une dimension spirituelle de l'existence qui soit importante, nécessaire même, je l'affirme. Que cette dimension spirituelle s'atteigne à travers les racines du pays auquel on appartient, ça, je n'y crois pas du tout. Le terme de « racines », dans le paragraphe dont on parle, est tout à fait inapproprié. S'il est vrai que l'enracinement est quelque chose de fondamental, il induit un risque de confinement, d'étroitesse dans la vision des choses, dans le rapport aux autres. La construction d'une dimension spirituelle implique au contraire la rencontre de l'autre.

En philosophie, l'esprit, c'est ce qui est « causa sui », ce qui est libre. Nous avons une dimension spirituelle lorsque nous nous comportons de manière libre. Or, je ne vois pas comment on peut se comporter de manière libre dans l'ignorance ou dans l'étroitesse. En outre l'énoncé dont on parle pose une fausse alternative. En réalité, ce n'est pas parce que nous ne recherchons pas une identification avec nos racines que nous sommes fascinés par les réalisations techniques ou économiques et vice versa.

MCS : Je crois que nous pouvons clore par une dernière question : qu'est-ce qu'il est nécessaire que nous respections aujourd'hui ?

**TR** : Il me paraît important que le respect ne soit pas seulement la revendication du droit à être respecté, mais qu'on établisse une politique d'application de ces espaces de respect.

A côté de ce que j'ai déjà dit de l'autonomie et de l'intégrité de la personne, je considère qu'il est inacceptable qu'on puisse revendiquer sa liberté, ce à quoi l'on croit, tout en se permettant d'opprimer, voire d'exclure autrui ou de le stigmatiser.

La société doit déterminer des normes qui permettent à ces espaces de se construire pour qu'on en n'arrive pas à une situation où, au nom du respect, on finisse par respecter ce qui ne respecte plus. Quelqu'un qui considère que vous êtes moins humain que lui parce que vous n'avez pas les mêmes racines territoriales est quelqu'un contre qui il faut s'élever, intellectuellement dans un premier temps, légalement dans un second.



#### Interview deTariq Ramadan et Andé Sauge fin

**AS** : Pour ma part, je répondrai par une tautologie que j'essaierai de justifier : »il faut respecter ce qui est respectable ».

J'aurais tendance à considérer que le respect n'est pas un devoir mais une valeur. Un respect qui résulte d'une norme, d'une contrainte qui s'impose à l'individu est un respect qui se fonde sur la crainte. Le respect ne peut être que spontané. Je ne parle pas ici du respect de l'autre qui est implicite dans mon existence puisque je suis construit de l'autre. A travers lui, c'est moi que je respecte, et les conditions de ma propre autonomie, de ma propre liberté.

Ce qui requiert le respect, et ce qui le promeut aussi, c'est le fait que nous sommes inscrits dans la relation à l'autre, mais à un autre qui m'inscrit lui aussi en tant qu'autre, et pas en tant que double de lui-même.

Je n'intégrerais pas, contrairement à toi, le respect de la conscience dans cette dimension là parce que je pense qu'il y a des consciences aliénées. Un autre respect me paraît fondamental, c'est celui de l'intelligence. On ne doit pas essayer, pour préserver des valeurs qui nous paraissent fondamentales, ou pour préserver notre existence, d'arrêter le mouvement de l'intelligence, c'est-à-dire le mouvement de l'examen de savoir si ces valeurs sont...

TR: Il n'y a pas d'intelligence aliénée?

**AS** : Si, bien sûr. L'intelligence est aliénée précisément à partir du moment où elle arrête le processus qui consiste à chercher à comprendre.

Questions et retranscription: Marie-Claude Sawerschel

